

# Les professionnels des APA

## Tableau des interventions des professionnels et autres intervenants

D'après le tableau ci-contre, on constate que le psychomotricien interviendrait chez des individus ayant des limitations modérées à sévères. Il est donc enclin à intervenir en APA auprès des personnes qui en seraient le plus éloignées. Il interviendrait avec des personnes qui n'ont aucune limitation ou peu, que pour des besoins spécifiques et déterminés.

Le tableau nous montre les différents domaines d'intervention des acteurs du sport en fonction des limitations (physiques, psychiques...) des personnes en APA.



DOMAINES D'INTERVENTION PREFERENTIELS DES DIFFERENTS METIERS				
Limitations / Métiers	Aucune limitation	Limitation minimale	Limitation modérée	Limitation sévère
Masseurs Kinésithérapeutes	+/-	+	++	+++
Ergothérapeutes et psychomotriciens <small>(dans leur champ de compétences respectif)</small>	(si besoin déterminé)	(si besoin déterminé)	++	+++
Enseignants en APA	+/-	++	+++	++
Educateurs sportifs	+++	+++	+	non concernés
Titulaires d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle inscrit sur l'arrêté interministériel	+++	++	+ <sup>1</sup>	non concernés
Titulaires d'un diplôme fédéral inscrit sur l'arrêté interministériel	+++	++	+ <sup>1</sup>	non concernés

<sup>1</sup> Concernés à la condition d'intervenir dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire

### Kinésithérapeute



Le kinésithérapeute est un professionnel de santé spécialisé dans la rééducation des troubles moteurs et fonctionnels. Il joue un rôle clé dans la promotion de la santé, la prévention et l'établissement de diagnostics kinésithérapiques. Après avoir établi un bilan de l'état du patient, il fixe des objectifs et conçoit un programme de rééducation adapté aux besoins individuels. Son champ d'intervention couvre divers domaines tels que la neurologie, la traumatologie, la rhumatologie, la pédiatrie... Sa formation dure cinq ans et il peut exercer en libéral, à l'hôpital ou dans d'autres structures. Dans certains cas, il est possible de consulter un kinésithérapeute directement pour des actions de santé publique.

### Ergothérapeute



L'ergothérapeute est un professionnel de santé qui aide les personnes à maintenir, restaurer ou développer leurs capacités pour accomplir les activités de la vie quotidienne de manière autonome et sécurisée. Il évalue les capacités motrices, sensorielles, cognitives et psychiques, analyse l'environnement et pose un diagnostic ergothérapique. Il recommande des aides techniques, technologiques, humaines ou matérielles pour adapter l'environnement aux besoins individuels des patients. Son champ d'intervention couvre divers domaines, et son objectif est de favoriser l'intégration et la participation sociale des patients. L'ergothérapeute travaille également dans une variété de contextes, en libéral, à l'hôpital ou dans d'autres structures.



### L'Enseignant en Activité Physique Adapté

L'Enseignant en Activités Physiques Adaptées (APA) est un professionnel titulaire d'une Licence STAPS mention APA et Santé, exerçant principalement en salariat dans les secteurs sanitaire, social, médico-social, et sportif. Il intervient auprès de personnes dont les capacités physiques, psychologiques ou conditions sociales limitent leur activité et leur participation sociale (handicap, maladies chroniques, difficultés d'insertion, personnes âgées). Son rôle est d'évaluer les besoins, concevoir et encadrer des activités physiques, sportives ou artistiques adaptées aux capacités de chacun, avec des objectifs de rééducation, de réadaptation, de prévention et d'insertion sociale, en collaboration avec d'autres professionnels de santé et du développement social.

### Entraîneur fédéral



L'entraîneur fédéral, formé au sein des fédérations sportives, est un bénévole en club chargé d'intégrer les débutants, de les initier et de les faire progresser, de les coacher en compétition, de gérer le matériel et d'animer la vie du club, tout en veillant à la sécurité. Pour accéder à la formation, il doit être licencié dans une fédération sportive, être âgé d'au moins 16 ans, fournir une convention de stage signée et un projet associatif justifiant son engagement, évalué par des représentants régionaux.

### Educateur Sportif



L'éducateur sportif, diplômé d'un BPJEPS, DEJEPS ou d'une licence STAPS, enseigne une ou plusieurs disciplines sportives à divers publics (débutants, licenciés, touristes) en groupe ou individuellement. Il veille à la sécurité des pratiquants et maîtrise les premiers secours. Il exerce dans des clubs sportifs, en indépendant pour des associations, salles privées ou centres de vacances. Souvent à temps partiel, beaucoup cumulent plusieurs emplois ou exercent une autre activité pour compléter leur revenu. Certains travaillent comme agents de la fonction publique territoriale.

Référence :

Gouabault, L. (2024, Janvier). Déploiement de l'activité physique adaptée (APA) dans la pratique du psychomotricien [Diapositives], (non accessible au public)